



## AFFICHAGE

Mairie – 3, place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. & Fax. : 04 50 31 46 95  
c.c.4.rivieres@orange.fr

### Compte rendu de la réunion du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du lundi 19 avril 2010  
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY

Date de convocation	: 13 avril 2010
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 19
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 03
Nombre de délégués votants	: 21

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CAVET Pierre, CHAFFARD Christine, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GRIVAZ Etienne, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Donnant pouvoir** : CHAPUIS Bernard à RICOTTI Pierre, GRIGNOLA Danielle à CHATEL Bernard, PITTET Serge à MILESI Gérard.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs - BUCHACA Joël, CHAMBON Stéphane, LAOUFI Nadia, MAADOUNE Françoise, PELLISSON Jean

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Mesdames/Messieurs - BOULAIS Sébastien, Mme FOLLEA Dominique, MOCCOZET Laurent, PELISSON Yves, RICOTTI Pierre, VUAGNOUX Daniel.

Mme Christine CHAFFARD est élue secrétaire de séance.

Assiste : Mme ODON Chantal secrétaire CC4R.

### Approbation du compte-rendu du 22 mars 2010

#### ORDRE DU JOUR

##### 1) Stagiaire – contrat rivière

Le Président fait part au Conseil, qu'il a été nécessaire de faire appel à un stagiaire, concernant le Contrat Rivières Menoge/Foron, pour constituer, sa mise en place, inventorier les besoins, établir un cahier des charges, et la rédaction des pièces du marché, au travers des informations collectés dans chaque commune.

Son profil a été évoqué par le Président. Une convention de stage a été engagée pour une durée de 4 mois avec une gratification de 300 à 400 € par mois. Le Conseil souhaite à l'issue du stage, qu'une présentation de la mission soit faite. Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents, l'action menée pour la mise en place du Contrat Rivières Menoge/Foron.

##### 2) Création du poste Attaché territoriale – suppression de l'actuel poste à T.N.C 50 % - Création poste à T.NC 80 % (ou 28/35<sup>ème</sup>) (ou 27h50/35<sup>ème</sup>)

#### Création du poste Attaché territoriale

Monsieur le Président rappelle au Conseil la délibération du 22 mars sur la création des postes administratifs.

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il y a lieu de créer un poste de directeur/trice général pour assurer, en collaboration avec le Président et des vice-Présidents et en relation avec l'ensemble des élus.

Monsieur le Président fait lecture de l'annonce pour la recherche du candidat. dont la mission sera :

Assister les élus dans la définition des orientations stratégiques et du projet global de la collectivité, la direction et de la coordination de l'ensemble des services (4 à 5 agents), veiller au respect des équilibres budgétaires de la CC4R et développer une stratégie financière compatible avec l'ambition des ses projets, la sécurisation juridique des actes de la collectivité, la préparation, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques décidées par les élus, être force de proposition dans l'évolution de l'intercommunalité.

Profil recherché, avoir une expérience réussie de direction d'un EPCI, pratique du travail avec les élus et le personnel. Qualités managériales affirmées, capacités à animer et fédérer une équipe sur la base d'objectifs partagés. Pratique éprouvée de la conduite de projets et du montage de dossiers dans des contextes de transversalité. Connaissance et expérience dans l'élaboration budgétaire (M14 et M49) nécessaire. Connaissance de l'urbanisme et de l'instruction des PC. Connaissance des domaines d'activité de la CC4R (aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, gestion de déchetterie) appréciée. Connaissance des statuts administratifs et juridiques des Communauté de Communes.

Le Président informe le Conseil sur le cadre d'emploi afférent aux tâches énoncées, soit :

Cadre statutaire : Catégorie A – Filières : administrative – Cadres d'emplois : Attaché territorial – Grade : Directeur/trice Territorial à temps complet.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents décide de créer le poste de directeur/trice général à temps complet adopte le cadre d'emploi, tel que proposé ci-dessus, charge le Président de recruter le personnel correspondant à cet emploi, dit que les crédits nécessaires à la rémunération de cet agent et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, aux articles prévus à cet effet.

### **Suppression du poste actuel à mi-temps pour création d'un poste à temps non complet.**

Le Président expose au Conseil Communautaire, suite à l'élargissement de la CC4R et de la surcharge de travail qu'il y a lieu de modifier le poste actuel, d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> Classe à temps non complet 17.50/35<sup>ème</sup> par un temps non complet 27.50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Le poste actuel assure le secrétariat, la comptabilité M14 et le budget de la Communauté de Communes, la gestion administrative et comptable de la déchetterie, la gestion administrative et comptable de l'immeuble des Quatre Rivières, la rédaction des notes de synthèses et compte-rendu de réunion, la gestion des appels d'offres pour la déchetterie.

Le Président précise que l'agent occupant l'emploi a donné son accord à ce changement. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de modifier l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 27.50/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010, charge le Président des formalités nécessaires, dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la Communauté de Communes des Quatre Rivières, aux articles prévus à cet effet.

### 3) Indemnité des Elus

---

Le Conseil Communautaire a délibéré 06 avril 2009 pour fixer l'indemnité du Président et des Vice-présidents. Suite à la nouvelle structure de la CC4R, Il est nécessaire, de revoir les données fixées, pour les fonctions qu'ils exercent au service de la collectivité.

Monsieur le Président propose au Conseil d'attribuer à compter du 19 avril 2010

Sur la base de l'indice 1015, le % suivant :

- pour le Président 44.07 % de l'indice brut 1015 pour un montant net de 1500 €
- pour chacun des quatre Vice-présidents : 14.70 % de l'indice brut 1015 pour un montant net de 500 €

Le Conseil à l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution énoncée.

### 4) Délégations aux vices présidents

---

Proposition :

1 <sup>er</sup> vice-président	Bernard CHATEL	Agriculture et aménagement du territoire
2 <sup>ème</sup> vice président	Gilles PERRET	Tourisme et culture patrimoine
3 <sup>ème</sup> vice président	Christine CHAFFARD	Environnement développement durable
4 <sup>ème</sup> vice président	Serge PITTET	Vie sociale, enfance, aide à la personne.

En l'absence des délibérations de toutes les communes, l'élection des deux autres vice-présidents est reportée.

Les délégations évoquées seraient :

5<sup>ème</sup> vice-Président : Transport et voirie

6<sup>ème</sup> vice-Président : Commerce et Industrie (mise en place du FISAC°).

Pour le transport il est évoqué la liaison entre Agglo et CC4R, croisée entre les vallées et liaison en direction de l'hôpital et Fillinges.

### 5) Détermination de la périodicité des réunions du conseil communautaire des vice-présidents et /ou bureau.

---

Proposition :

Conseil communautaire : 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois 19 h 30

Vice-présidents et/ou bureau : dernier mardi de chaque mois 18 h

### 6) PAYSALPT – prise en charge Contrôle Technique de construction

---

Le Conseil Communautaire a délibéré le 06 avril 2009 pour donner son accord sur les travaux pour la mise aux normes handicap du musée paysan dans le bâtiment de la CC4R pour une participation jusqu'à 10 000 €.

S'agissant d'un bâtiment public géré par la CC4R, une commission de sécurité devra être convoquée à l'issue des travaux et à cet effet, la Communauté de Communes est sollicité pour une prise en charge des frais du contrôle technique de construction pour un montant de 1500 € HT.

Le Conseil souhaite avoir des informations supplémentaires pour donner suite à cette demande.

### 7) Commission d'Appel d'Offres ou Avis de marché

---

Le Président fait part au Conseil, que la délibération prise le 22 mars 2010 sur la Commission d'Appels d'Offres est illégale du fait que la Communauté de Communes compte une commune de plus de 3500 habitants. En application de l'article 22 du code des marchés publics, elle doit comprendre **un Président et cinq membres titulaires**. Le Président désigne le cas échéant son représentant (qui ne peut déjà figurer dans les 5 membres)

Le Conseil Communautaire **désigne aussi les suppléants aux 5 membres titulaires**.

Le Conseil Communautaire désigne :

Membres titulaires : Claudine RANVEL – Gérard MISESI – Bernard CHAPUIS – Jean-Jacques DUVAL – Françoise BOURDES.

Membres suppléants : Philippe PELLISSIER – Pierre CAVET – Max MEYNET-CORDONNIER – Stéphane BARREAU – Gilles PERRET.

8) Immeuble des Quatre Rivières – actualisation loyer en mai 2010

Pour faciliter la gestion des locations, il a été décidé d'uniformiser la date d'actualisation des loyers qui a été fixée au 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Un avenant aux baux concernés a été adressé aux locataires en août 2009.

L'augmentation systématique de ces dernières années, basée sur l'indice Insee, a été conséquente allant jusqu'à 10.46 %.

Le président demande au Conseil, de bien vouloir se prononcer sur l'actualisation au 1<sup>er</sup> mai 2010.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas appliquer de modification sur le montant des loyers pour 2010.

9) Désignation de délégués au comité de pilotage du CDDRA

La Communauté de Communes étant membre du Comité de Pilotage au CDDRA, il convient de désigner 2 délégués et un suppléant.

Le Conseil à l'unanimité des membres présents désigne :

**Délégués titulaires : M. Bruno FOREL – M. Gilles PERRET**

**Délégué suppléant : M. Fernand BOSSON**

Approuve :

- l'engagement de la Communauté de Communes des Quatre Rivières dans la préparation CDDRA
- le principe d'un versement d'une contribution CDDRA à l'ARC-SM

Le Président rappelle, que la CC4R ne fait pas partie de l'ARC et de ce fait ne participera pas aux décisions du Comité syndical.

### **Informations**

Le local vacant depuis fin avril 2009 a été loué à usage de bureau au 1<sup>er</sup> avril 2010 à M. LETURGER Lionel Sté ELYOTHERMIE (énergie renouvelable) dont le siège social se trouve sur Viuz en Sallaz

### **Questions Diverses**

1 - La DDT (Direction départementale des Territoires) par son service Eau –Environnement, souhaite par courrier du 25 mars 2010, répertorier des sites de dépôts non autorisés de déchets inertes sur notre territoire.

2 - Conseil de surveillance des établissements de santé

Le décret n° 2010-361 du 08 avril 2010 précise la nécessité de désigner deux représentants au Conseil de surveillance des établissements de santé.

Sont désignés Daniel REVUZ et dans l'attente de l'approbation de Serge PITTET.

3 – Le Président rappelle la réunion du SELEQ le vendredi 21 mai à 18h30 en Mairie de Marcellaz.

4 – Le Président propose de changer le logo de la CC4R et pose la question des panneaux CC4R placés à l'entrée des agglomérations, en proposant une plaque CC4R pouvant être apposée dans les mairies.

### **PROCHAINE REUNION :**

Monsieur le Président, déclare la séance terminée.

Le Président,  
Bruno FOREL

